Image not found or type unknown

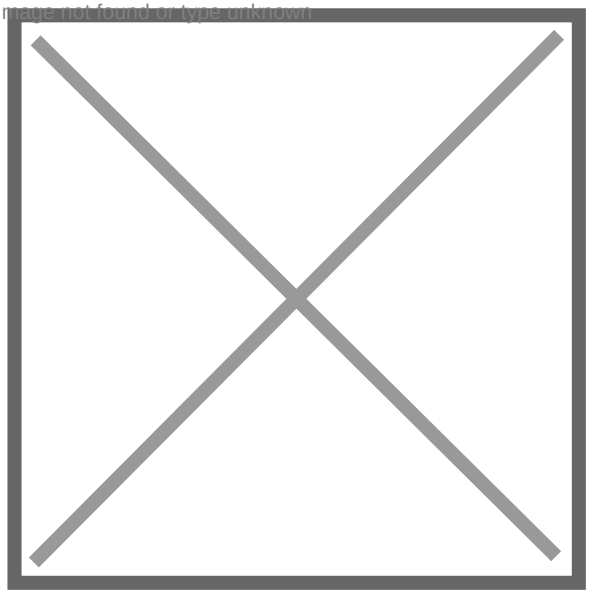

Prime licenciment economique ou conventionnel

Par **gr84**, le **27/12/2010** à **06:53**

Bonjour,mon employeur a t ils le droit de faire un licenciment pour faute grave apres juste 1 seul avertissement dans cette enseigne intermarche qui vient d etre rachetez ya peux le nouveau directeur voulais faire des licenciment economique et subitement il licencie pour faute grave je voudrais savoir la prime de licenciment en ecomique de conbient et elle pour 13 ans d anciennette merci de votre reponse

Par **fabienne034**, le **27/12/2010** à **08:35**

bonjour,

un licenciement pour faute grave cassé par le conseil des prud'hommes

est un licenciement sans cause réelle et sérieuse

pour tout savoir lisez en bas de page de:

http://www.fbls.net/CDIARRET.htm

pour le conseil des prud'hommes

http://www.fbls.net/prudhommepresentation.htm

Par **P.M.**, le **27/12/2010** à **11:48**

Bonjour,
L'employeur est libre de procéder à un licenciement sans qu'il n'y ait jamais eu d'avertissement préalablement, le tout est de savoir s'il est abusif...
L'indemnité légale de licenciement est de 1/5° de mois de salaire par année de présence + 2/15° de mois à partir de la 10 ° année mais l'indemnité prévue à la Convention Collective applicable peut être plus avantageuse...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés